

AFFAIRE N° 22.

OBJET: Cession par bail à construction à Monsieur RAMASSAMY Patrick d'un terrain communal de 600m² environ à vocation industrielle situé chemin Finette.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération en date des 9 et 16 juillet 1980 (affaire n°28), vous avez décidé d'exclure du périmètre de la ZAC n°1 des Patates à Durand l'emprise réservée pour le projet de digue en dur aujourd'hui abandonné, et de classer les terrains correspondants en Zone UYc (à vocation industrielle et artisanale).

Monsieur Patrick RAMASSAMY, artisan garagiste, serait intéressé par la cession d'une parcelle de 600m² environ en vue de l'installation d'un garage de réparation d'automobiles, susceptible d'employer une dizaine de personnes.

Cette cession pourrait s'opérer par bail à construction d'une durée de 40 ans avec loyer échelonné sur cinq ans, calculé sur la base d'un prix de 42 Francs le mètre carré et d'un taux d'intérêt de 10%.

Je vous demande votre avis sur ce projet et, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans le bail à construction à passer avec Monsieur RAMASSAMY.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - C'est un cas d'application des barèmes que vous avez votés antérieurement.

Mesdames et Messieurs, je mets le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

*U2 St Denis le 9 Mars 1981
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé: Didier Calkin
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet, le Chef de Bureau Cléroue*

Jacques Lacoste